

Agenda 2000: Fonds européen de développement régional FEDER

1998/0114(COD) - 20/05/1999 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

Dans son avis portant sur la deuxième lecture du Parlement européen, la Commission fait siens les 4 amendements approuvés par le Parlement. Elle modifie dès lors sa proposition en conséquence en intégrant ces amendements qui visent à : - ajouter au financement FEDER l'aménagement du territoire européen, - prendre en compte les besoins des régions insulaires, enclavées et périphériques dans les financements des infrastructures contribuant au développement des réseaux transeuropéens, - ajouter, parmi les exemples de domaines d'activités finançables grâce au FEDER, des investissements touristiques et culturels créateurs d'emplois, - prévoir une 4ème initiative communautaire, à financer par le FEDER, en faveur de la réhabilitation économique et sociale des villes et des périphéries urbaines en crise (URBAN).